Il serait trop risqué pour moi de déposer une plainte.

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 25 mars 2009

Pouvez vous faire les démarches pour les personnes s'adressant à vous car il serait trop risqué pour moi de le faire étant donné que le propriétaire de l'établissement que je voudrais dénoncer connait beaucoup de monde

Dans les administrations (à priori une plainte a été détruite et la personne l'ayant faite a été rappelée a l'ordre)

Merci d'avance pour votre réponse même si celle-ci est négative.

Bravo pour votre site

Réponse :

Notre mission est notamment de venir en aide à ceux qui sont des victimes captives du tabagisme passif parce qu'elles risquent de perdre leur situation en demandant le seul respect de leur droit à respirer un air dépourvu de pollution tabagique volontaire.

Pour venir en aide à ces millions de personnes, nous ne disposons malheureusement que des maigres ressources d'une association sans but lucratif. Aussi nous sommes-nous résolument tournés vers une information détaillée sur les moyens à utiliser pour obtenir cette protection par soi-même.

Il existe cependant des cas où l'association peut accompagner la démarche de la victime à condition d'avoir une connaissance précise et approfondie de l'infraction qu'elle souhaite dénoncer. Nous devons également pouvoir vérifier le bienfondé de la plainte, ce qui nous amène à rencontrer le plaignant et à lui demander de nous fournir les originaux des documents qu'il possède pour prouver l'infraction.

La description trop réduite de votre cas ne nous permet pas de juger si nous sommes en mesure de vous apporter notre aide directe.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac